



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département du territoire

Service de surveillance des communes

351-1/2
→ SA

Service de surveillance
des communes
Rue des Gazomètres 7
Case postale 36
1211 Genève 8

Monsieur le Maire
de la Ville de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève

Ville de Genève Direction générale	
Reçu le: 18 JAN. 2006	
Demande CA du: /	
Decision:	
- dossier	
Et être par: SCH	
Copies:	
N. Cassanello	
N. Orabona	
N. Koehli	
N. Lelli	
N. Roudary	

N/réf. : MMD/YET/989/05
PR-408 IV

REÇU le
- 9 JAN. 2006

Genève, le 6 janvier 2006

Concerne : Délibération du 8 novembre 2005

Monsieur le Maire,

Nous vous informons que la délibération relative à

un crédit budgétaire supplémentaire 2005 de 920 000 F destiné aux frais de personnel pour assurer la mise en oeuvre de l'évolution du système d'information des bibliothèques municipales

que nous avons soumise pour préavis au service concerné, a suscité la remarque suivante :

"ce crédit budgétaire supplémentaire 2005 devra être imputé au budget de fonctionnement 2005 et non 2006".

Le délai référendaire étant échu, nous classons cette délibération devenue exécutoire, en application de l'article 66, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos salutations distinguées.


Myriam Matthey-Doret
Directrice

Copie pour information :

- Surveillance des communes, section financière